

Cercle de 104^e Tours de Silence

bulletin n°37

mardi 24 octobre 2016

POURQUOI S'ENGAGER POUR LES MIGRANTS ?

Ensemble, résistons contre les murs de la honte

Octobre 2016 : toujours plus de naufrages et de morts en Méditerranée, des murs "anti-migrants" sont érigés des pays des Balkans jusqu'à Calais, des milliers de personnes migrantes survivent dans des conditions inhumaines et désespérantes en attente d'un lieu pour vivre dignement. Triste bilan des politiques publiques européennes et françaises qui se laissent entraîner dans une surenchère sécuritaire, aveuglées par l'obsession de "l'appel d'air". Le renforcement décidé par l'Union européenne des moyens de contrôle n'a permis ni de réduire les passages ni les morts. Et l'hécatombe serait encore plus importante si des ONG humanitaires ne se consacraient pas au sauvetage des vies. Les chemins sont plus dangereux, les passages plus onéreux, les réseaux de passeurs se renforcent, et la situation humanitaire se dégrade. Les témoignages recueillis font état de violences dramatiques. Étiquetés de façon sommaire comme demandeurs d'asile ou migrants économiques, la perspective est l'expulsion pour celles et ceux qui n'auraient pas les "bonnes" nationalités et la "bonne" raison d'être secourus.

Sans attendre une refonte indispensable, mais improbable à court terme, d'une politique commune européenne, la France peut se donner les moyens de faire plus et mieux. Elle peut ouvrir des voies légales d'immigration et sécuriser les parcours des personnes en demande de protection internationale en accordant plus de visas. En mobilisant les collectivités locales et la société civile, elle a les moyens de mettre en œuvre une politique d'accueil digne. Pour sortir de l'impasse désastreuse de Calais, elle doit négocier avec le Royaume-Uni pour que son territoire redevienne accessible plutôt que d'ériger de nouveaux murs de la honte. Pour permettre aux demandeurs d'asile de ne pas être bloqués, contre leur volonté, dans le premier pays où ils ont pu entrer, et éviter les situations d'errance de personnes privées de droits, elle peut décider de suspendre l'application du règlement Dublin. Tout cela est possible et réaliste. Dans ce contexte, hyper-médiatisé, où les politiques sont incapables de porter un langage de vérité et de sens, les opinions publiques sont de plus en plus désorientées et divisées. Une partie exprime des élans de compassion et des gestes de solidarité, mais une autre éprouve des sentiments de peur ou, pire encore, se laisse convaincre que les personnes migrantes représentent un danger. Ceux qui usent de la stratégie de la peur de façon délibérée en utilisant toutes les ressources de l'intox, des mensonges et des amalgames gagnent mal-

heureusement du terrain. Dans le climat politique actuel, propice aux surenchères, certains responsables politiques contribuent à une hystérisation du débat sur les migrations en favorisant le glissement sémantique étrangers-musulmans-terroristes, ou en déclenchant des campagnes de rejet contre l'accueil de quelques personnes dans leur commune ou leur région. Les risques d'aggravation des tensions xénophobes et des fractures sociales sont en passe de devenir des réalités et il est plus urgent que jamais d'en prendre conscience. Si la responsabilité politique incombe à l'État, la responsabilité des citoyens est aussi interpellée pour résister à ces tendances dangereuses? : en faisant pression sur les autorités publiques, en se mobilisant en faveur de l'accueil et du "vivre-ensemble" dans leur commune, dans leur quartier. De nombreuses municipalités, grandes et petites, se sont engagées dans une politique d'accueil, voire d'hospitalité. De multiples réseaux de solidarités, d'actions citoyennes d'accueil et d'accompagnement, de manifestations culturelles se sont créés. Par l'expérimentation d'une solidarité active sur le terrain, par l'échange et les rencontres, les barrières de la peur fondée sur l'ignorance des réalités humaines peuvent tomber.

Ne laissons pas cette dynamique s'essouffler. Au contraire, cultivons-la, consolidons-la en lui donnant plus de visibilité. Contre tous ceux qui prétendent "nous défendre" en construisant des murs physiques ou psychologiques entre "eux et nous", apportons la preuve que l'on peut construire ensemble des ponts, avancer ensemble, résister ensemble, que l'on soit d'ici ou d'ailleurs. Que nos différences ne nous divisent pas, mais nous enrichissent, que la confiance réciproque fonde une alliance plus solide et plus féconde que la méfiance, le repli et la haine.

C'est en nous engageant dans cette résistance-là que nous préparerons le mieux la société dans laquelle nous voulons vivre autour de la solidarité et de la fraternité. Parce qu'il s'agit de la vie d'êtres humains. Parce qu'il s'agit de la cohésion sociale d'une nation dont le ciment ne peut être la négation et l'exclusion de l'autre. Parce qu'il s'agit, en définitive, de choisir le type de société que nous voulons, entre un pays qui se renferme sur ses peurs et un pays qui se mobilise pour chercher et trouver des solutions dignes de ses valeurs fondatrices.

*Geneviève Jacques, présidente de La Cimade
Jean-Claude Mas, secrétaire général de La Cimade*

500 personnes dans les rues chaque nuit

Dès le 1er novembre, la Préfecture d'Indre-et-Loire actionnera le "plan hivernal" visant à garantir aux sans-abris des places au chaud jusqu'au 31 mars. Un dispositif renforcé d'une quarantaine de places pour répondre à la demande croissante.

Chaque nuit, les 393 places d'hébergement d'urgence mises à disposition des sans-abris sont prises d'assaut, et chaque nuit depuis juillet, "il y a entre 80 et 100 personnes par jour qui sollicitent le 115 pour avoir un hébergement d'urgence sans qu'on puisse leur en fournir un, a indiqué Louis Le Franc préfet d'Indre-et-Loire. Ce qui ne comprend pas ceux qui renoncent à demander". Ce sont donc plus de 500 personnes, a minima, qui se trouvent chaque nuit dans les rues de l'agglomération de Tours sans solution de repli. Aux 393 places, même chiffre que l'an passé "mais en constante augmentation ces dernières années"(1) et aux 35 places de mise à l'abri (25 à Émergences, 10 mises à disposition par la ville de Tours), la direction départementale de cohésion sociale a sollicité auprès des bailleurs l'ouverture de 40 places d'hébergement supplémentaires. "Nous tentons d'en avoir 20 de plus", poursuit le Préfet. "Sur le principe, il ne devrait pas y avoir de problème. Cela permettra de réduire de moitié la liste d'attente. Mais le problème de fond, c'est le financement". Car l'hébergement d'urgence a en effet un coût : 8 millions d'euros sont

consacrés au fonctionnement annuel des structures d'accueil. Autre renforcement du dispositif : les plages horaires des maraudes, en alternance de la Croix-Rouge Française et de l'Entr'aide Ouvrière, ont été élargies (15h-22h). Pour rappel, les bénévoles peuvent fournir une couverture, à manger et des boissons chaudes aux personnes privées d'un abri. "De 22h à 7h, il y a toujours quelqu'un pour répondre à l'appel" complète Thierry Gheeraert. Responsable du 115, l'homme se dit satisfait "de la création de places supplémentaires pour désen-gorger le 115" même s'il évalue plutôt la liste d'attente à "120 ou 125 personnes". En cas de "Grand froid" (températures ressenties -5°C le jour et -10°C la nuit) ou de "Froid extrême" (-18°C), le Préfet décidera du déploiement de places d'hébergement supplémentaires (35 places de "mise à l'abri"), un renforcement des équipes du 115, la réquisition de places d'hôtel supplémentaires, et si besoin, la mise à disposition d'équipements complémentaires par les collectivités territoriales du département pour l'aménagement de gymnases.

(1) En 2011, le dispositif était de 182 places d'hébergement d'urgence. En plus, 48 places étaient destinées aux familles de demandeurs d'asile et 15 places étaient disponibles dans un bus aux alentours de la gare.

Alexia Mellier ; La Tribune Hebdo - n°348

L'hébergement d'urgence en Indre-et-Loire

L'opinion publique n'y est sensible que lorsqu'arrive le froid. Mais toute l'année des personnes restent à la rue. Comment l'hébergement dit d'urgence est-il organisé ? Pourquoi laisse-t-il des gens sur le trottoir ? Y a-t-il des solutions locales ? Sans prétendre être exhaustif, ce dossier s'efforce de rendre compte de la réalité, pour contribuer peut-être à la faire évoluer.

Le manque de places est au cœur des préoccupations de nombre d'associations, de politiques et de citoyens, qui constatent année après année un nombre sans cesse grandissant de réponses négatives au fameux numéro d'urgence, le 115. Tout d'abord, il faut clarifier le sujet. De quoi parle-t-on ? La première distinction s'opère entre l'hébergement d'urgence et l'hébergement d'insertion (ex. : CHRS, logement temporaire, etc.). Ainsi l'hébergement d'urgence est conçu comme un dispositif transitoire, une porte d'entrée, en principe ouverte sur la mise en place de solutions pérennes. Les prestations associées sont "la protection, le gîte, le couvert, l'hygiène, l'écoute et un premier diagnostic sanitaire et social avec si possible orientation". L'hébergement d'insertion, quant à lui, poursuit cette perspective d'insertion durable en proposant dans une temporalité plus importante, un accompagnement social visant l'accès aux droits et le recouvrement de l'autonomie des personnes. La seconde clarification nécessaire concerne les publics, qui dépendent de deux "lignes budgétaires" : > Pour les demandeurs d'asile, le BOP 303 (budget opérationnel de programme), rassemble les crédits destinés au traitement des demandes d'asile par l'Office français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) et l'ensemble du financement des dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'asile (Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence, Allocation aux Demandeurs d'Asile).

> Pour tous les autres, le BOP 171 rassemble l'essentiel des budgets de fonctionnement liés au secteur "accueil,

hébergement et insertion" (AHI).

Cette ligne budgétaire se décompose en quatre sous-budgets : veille sociale, hébergement d'urgence, CHRS et logement d'insertion.

Demandeurs d'asile

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) coordonne et anime le Dispositif National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés. Il prend en charge la gestion des entrées en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) et en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA). Les orientations prononcées par l'OFII sont ensuite mises en œuvre par la Plateforme pour demandeurs d'asile (PADA), gérée par l'association COALLIA en Indre-et-Loire. Ces places sont strictement réservées aux demandeurs d'asile, le temps de la procédure. Les déboutés et les personnes qui ont obtenu une protection internationale ne peuvent (théoriquement) se maintenir dans les lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile. L'Indre et Loire comptabilise 173 places d'HUDA.

Personnes relevant du droit commun

Le 115 centralise l'ensemble de l'offre d'hébergement du département (393 places*), recense les besoins, et réalise les orientations vers les centres d'hébergement d'urgence ou les places d'hôtel. La loi Molle du 25 mars 2009 introduit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles que " toute personne sans abri, en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence " (CASF, article 1.345-9-9). De plus, la personne hébergée doit pouvoir "y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation soit proposée" (CASF, article HI45-9-3). Le droit à l'hébergement d'urgence est d'ailleurs reconnu par ordonnance du 10 février 2012 comme liberté fondamentale.

Ainsi, le cadre réglementaire prévoit un accueil immédiat, inconditionnel et continu...qu'il est impossible de

mettre en œuvre. Effectivement, la majorité des publics accueillis aujourd'hui ne peut accéder au logement (absence de ressources, problématique administrative, etc.). Les associations qui gèrent les centres d'hébergement d'urgence sont donc amenées à faire des choix : privilégier soit la continuité, soit l'immédiateté de l'accueil.

Ainsi, le cadre réglementaire prévoit un accueil immédiat, inconditionnel et continu...qu'il est impossible de mettre en œuvre. Effectivement, la majorité des publics accueillis aujourd'hui ne peut accéder au logement (absence de ressources, problématique administrative, etc.). Les associations qui gèrent les centres d'hébergement d'urgence sont donc amenées à faire des choix : privilégier soit la continuité, soit l'immédiateté de l'accueil.

La situation en Indre-et-Loire fait apparaître une grande diversité des réponses proposées aux personnes sollicitant le 115 : Hébergement continu et inconditionnel, qui de fait est vite saturé et ne peut répondre à la condition d'immédiateté de l'accueil, les publics entrés y restant pendant une durée indéterminée. C'est le cas de l'" Entretemps " géré par ADOMA et du SLEX (Service

des logements extérieurs) de l'Entr'Aide Ouvrière. Hébergement immédiat et inconditionnel, qui permet d'assurer une certaine rotation des entrées et donne à chacun une chance d'être hébergé, mais pour une courte durée ; les places sont remises à disposition du 115 tous les jours (à Paul-Bert, centre d'hébergement d'urgence du CCAS de Tours), tous les trois ou quatre jours (à La Nuitée, gérée par Emergence ou au foyer Albert-Thomas) ou encore à la semaine (pour le CHERPA de l'EAO-CAD).

Hébergement continu mais conditionné aux perspectives d'insertion. Ici, seuls les publics ayant des perspectives d'insertion par le logement, peuvent être accueillis et rester jusqu'à ce que se mette en œuvre une sortie dite positive (accès au logement, etc.). Cette solution permet une rotation relative et un accueil continu mais ne s'adresse qu'à un certain type de public (exemple : le foyer Dolbeau de l'EAO-CAD).

* Hors Plan hivernal. Celui-ci, déclenché par le préfet en principe du 1er décembre au début d'avril, ouvre 35 places supplémentaires, et encore 42 autres en cas de grand froid, mais dans des conditions d'accueil rudimentaires.

Perspectives; septembre 2016

Hébergement des Étrangers : Chrétiens Migrants sans relâche sur la brèche

Entretien avec Louis Barraud, représentant de Chrétiens Migrants pour PERSPECTIVES, journal de l'Entr'Aide Ouvrière.

Comment voyez-vous la situation actuelle de l'hébergement d'urgence dans notre département ?

Pour ce qui est des migrants, jusqu'en 2000, il n'y avait guère de difficulté à les loger. Mais la situation s'est progressivement détériorée depuis. Ils ne viennent plus aujourd'hui d'Afrique du Nord, mais de régions ravagées par les conflits : pays de l'ex-URSS, Afrique de l'Est, Moyen-Orient. Ce sont d'autres populations aux mentalités et aux cultures différentes. Si 1200 places sont aujourd'hui disponibles pour le logement d'urgence dans le département, il en manque chaque soir 200. Si on y ajoute les 120 personnes expulsées de l'ex-hôtel Liberté, le total monte à 300 et parmi eux des dizaines d'étrangers, en situation régulière ou non.

Le numéro d'urgence géré par l'Entr'aide Ouvrière, le 115, est censé les orienter vers une solution. Mais depuis de longs mois, il ne peut plus faire face, faute d'une offre suffisante, et constitue une sorte d'alibi pour les pouvoirs publics. Ce n'est pas une question de personne, mais de structure.

Comment votre association agit-elle ?

Nous logeons 20 personnes dans 6 studettes et un appartement et nous payons dans l'année 200 nuits d'hôtel (pour 4 ou 5 personnes). Sur l'année, notre association prend en charge 19 personnes.

Chrétiens Migrants agit en Réseau. Depuis plusieurs années, de concert avec nos partenaires, associations, paroisses, particuliers, nous prenons en charge 25 familles, soit 80 personnes.

Sur notre budget global de 50.0000 €, la moitié va à l'hébergement. Nous n'avons pas pour vocation d'héberger, c'est seulement la nécessité et l'urgence qui nous y ont conduits, face à des situations insupportables. Au manque criant de moyens s'ajoute le rejet dont

souffre l'étranger. Nous donnons la priorité aux familles avec bébé, aux handicapés, aux mineurs isolés, aux jeunes femmes, très exposées, mais nous laissons les hommes majeurs à eux-mêmes. Chrétiens Migrants participe aussi à " La Table de Jeanne-Marie ", qui distribue 50 repas par jour à des gens, en particulier des migrants, qui ne trouvent pas ailleurs où se nourrir.

Quelles seraient vos propositions pour sortir du blocage actuel ?

On peut agir de multiples façons. Des logements fournis par les communes ou des personnes privées avaient été prévus pour 100 réfugiés. Or ils ne sont pas venus, et ces logements restent disponibles. D'autre part il existe en Indre-et-Loire 600 logement non loués, qui appartiennent à des bailleurs privés ou publics : ici ce sont surtout des barrières administratives à lever. On pourrait aussi utiliser le dispositif Solibail par lequel l'Etat apporte sa garantie aux contrats de location. Il faudrait encore réexaminer les possibilités offertes par l'ex hôtel Liberté et ses 54 studettes à bas prix. Autre ressource à venir, la création par l'Etat de places d'hébergement financées à hauteur de 1500 € par an. Enfin l'ADOMA (naguère SONACOTRA) va créer 10.000 places d'hébergement pour l'ensemble du pays. Il faudrait comparer le coût de ces diverses solutions au prix d'une place en CHRS, 10.000 à 12.000 € par an. Les bonnes volontés ne suffisent pas. Ce qui manque avant tout, c'est une volonté politique incarnée par un responsable résolument décidé à mettre en œuvre toutes les ressources disponibles. Fait-on la guerre à la pauvreté ou la guerre aux pauvres ? Nous, nous voulons offrir aux pauvres une situation digne.

Propos recueillis par François Weil; Perspectives - septembre 2016

Pour une refondation de l'hébergement d'urgence, et un accueil digne et respectueux des personnes

L'EAO-CAD alerte régulièrement sur les insuffisances du dispositif d'hébergement d'urgence, en lien avec la problématique des étrangers en situation précaire. Au-delà de la création de places supplémentaires, nous

souhaitons qu'une démarche soit engagée afin que les dispositifs dits "d'urgence" ne soient qu'une alternative de mise à l'abri immédiate et ponctuelle, et permettent une orientation rapide des personnes vers des disposi-

tifs adaptés à leur situation.

Pour ce faire, l'accompagnement social demeure pour nous un incontournable, et nous souhaitons qu'il soit systématisé. Chaque territoire subit des contraintes et dispose de ressources qui lui sont singulières. En associant l'ensemble des acteurs du territoire - associatifs, institutionnels, mais aussi économiques (bailleurs sociaux, entreprises. . .) - des approches innovantes pourraient être expérimentées.

Pour y contribuer, nous souhaitons qu'une étude indépendante soit menée permettant un état des lieux du fonctionnement des différentes structures

d'hébergement, dont nous savons qu'il n'est pas toujours optimum ; que cette étude permette une évaluation des besoins des personnes accueillies, mais aussi des "non recours" au 115 (les personnes qui, trop sou-

vent refoulées, renoncent à appeler). Ces éléments permettraient de mettre en place des scénarios de "refondation" de l'hébergement d'urgence sur l'ensemble du département, de définir des stratégies de changement et un calendrier de mise en œuvre.

Le respect de l'accueil inconditionnel et de la continuité de l'hébergement, la non sélection des publics en détresse, sont des principes qui donnent sens à notre engagement associatif. Au terme de cette enquête, nous constatons que ces principes sont menacés par les dysfonctionnements qui perdurent et s'aggravent, au risque de décourager les forces militantes. Nous souhaitons, pour ne pas en arriver là, être entendus par les pouvoirs publics... qui n'ont pu répondre en temps utile aux propositions ci-dessus.

Perspectives, septembre 2016

Un réseau " WELCOME " en Touraine

Et si vous logiez des demandeurs d'asile chez vous ?

C'est possible - et légal ! - grâce à Welcome. Une antenne locale est en train de se monter en Touraine.

Les accueillis sont des demandeurs d'asile (donc en situation régulière) n'ayant pas encore obtenu d'hébergement en CADA. Sauf exception, il s'agit de personnes seules, orientées par l'association COALLIA qui les accompagne dans leurs démarches. Elles sont accompagnées d'un tuteur de Welcome Tours lors de rendez-vous amicaux, une fois par semaine.

Les accueillants sont des familles, des communautés ou des personnes seules vivant dans Tours et son agglomération, pouvant offrir une chambre chez eux et mettant à disposition cuisine et salle de bain, pendant une durée définie (4 à 6 semaines) une fois par an. Ils ne sont pas chargés des démarches administratives, ni de subvenir à tous les besoins de nourriture, vêtements, téléphones, etc. mais prennent en charge le petit déjeuner et de quoi dîner. Au minimum un repas hebdomadaire sera pris ensemble. Ils offrent la sécurité d'un toit pour la nuit et surtout une relation bienveillante qui est un grand soutien.

Le collectif prend en charge un demandeur d'asile (homme ou femme) proposé par l'association COALLIA qui le connaît et suit son dossier administratif jusqu'à l'obtention d'une place en CADA ou équivalent, pour une période déterminée à l'avance (et même si au terme il n'y a pas de solution d'hébergement durable).

Pour démarrer nous avons besoin de connaître vos disponibilités d'accueil entre novembre 2016 et septembre 2017, pour 4 à 6 semaines. Si vous habitez loin de Tours mais dans le département, vous pouvez aussi répondre à la solution Cool Welcome (hébergement de dépannage le weekend ou proposition d'une semaine de vacances). Nous avons aussi besoin de vos disponibilités et de vos compétences pour renforcer les séquences d'apprentissage du français dans les diverses associations.

Merci de nous rejoindre et d'en parler autour de vous.

contacts : Morgane Onno et Claire Carré
adresse mail : welcomjrs37@gmail.com
site internet : <http://www.jrsfrance.org>

Appel au financement participatif pour un local à la Table de Jeanne-Marie

La Table de Jeanne-Marie offre à toute personne qui en a besoin, quels que soient son origine, sa situation ou ses revenus, la possibilité de prendre un repas chaud gratuit et de trouver un peu de réconfort chaque jour de l'année, y compris les jours fériés et le dimanche.

Ouverte dans l'urgence en plein hiver 2015-2016 simplement avec des dons et des bénévoles, l'association la Table de Jeanne-Marie avait choisi de louer un des rares locaux disponibles à ce moment-là à Tours. Ce local se révèle aujourd'hui onéreux, inadapté et trop petit face à une demande croissante de personnes qui ne mangent pas à leur faim ou en situation de grande solitude. Il faut en trouver un autre rapidement et l'acquérir en fonds propres pour pouvoir pérenniser et consolider l'action humanitaire indispensable de la Table de Jeanne-Marie. Ce nouveau local permettra de réunir dans un même espace un lieu de restauration, de convivialité et de soutien grâce à l'action complémentaire des quatre associations fondatrices de la Table de Jeanne-Marie. Manquant souvent de tout, parlant mal ou pas du tout notre langue, dormant dehors ou dans des abris de fortune, les personnes qui viennent à la Table de Jeanne-Marie n'ont en effet pas simplement besoin de manger et de se réchauffer : elles ont besoin d'un véritable accompagnement pour être en mesure de reprendre en main leur destin et celui de leur famille.

Si vous souhaitez participer à ce projet, rendez vous sur le site : <https://goo.gl/bMrzvE>

Un toit pour tous

Le vendredi 4 novembre 2016, l'Entr'Aide Ouvrière et le Collectif Roosevelt organisent une journée d'échange sur le thème "**Un toit pour tous**".

Rendez-vous à la salle des fêtes de Saint Pierre des Corps, de 9H à 17H.

contact : cercledesilence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, LDH 37, RESF 37, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, et des individus en lutte...

Prochain Cercle de silence : mardi 29 novembre 2016